

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 18 juin 2024 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

**SONT PRÉSENTS**

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5

**SONT ABSENTS**

Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

François St-Amour	Directeur général et greffier-trésorier
Carl Lebel	Directeur du service juridique et greffier-trésorier adjoint

**SONT PRÉSENTS**

Dominique Forget, Mairesse  
Jean-François Giasson, Conseiller, district 1  
Schwab Stéphan, Conseiller, district 2  
Guy Séguin, Conseiller, district 4  
Christian Lachaine, Conseiller, district 5  
Carl Lebel, Directeur du service juridique et greffier-trésorier adjoint  
Monsieur François St-Amour

**SONT ABSENTS**

Carl De Montigny, Conseiller, district 3  
Manon Paquin, Conseillère, district 6

\*\*\*\*\*

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
2. Direction générale et ressources humaines
  - 2.1. Entente intermunicipale - Val-Morin - Réfection de chemins
3. Période de questions sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour
4. Levée de la séance

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19 h 32.

### 1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2024-06-201

### 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juin 2024.

**ADOPTÉE**

## 2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-06-202

### 2.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE - VAL-MORIN - RÉFECTION DE CHEMINS

**ATTENDU QUE** la Municipalité exécute des travaux sur le territoire de la Municipalité de Val-Morin (ci-après « Val-Morin ») dans le cadre de la mise aux normes et de l'agrandissement de l'usine d'épuration, lesquels comprennent le remplacement d'une conduite (émissaire) d'environ 5 km qui traverse Val-Morin et que ces travaux sont prévus à une entente intermunicipale conclue entre les deux municipalités le 17 janvier 2023 ;

**ATTENDU** la résolution 2024-06-178 par laquelle la Municipalité a autorisé la signature d'un addenda à l'entente intermunicipale ou une nouvelle entente intermunicipale entre les municipalités de Val-David et Val-Morin pour la réalisation de travaux complémentaires de pavage ;

**ATTENDU QUE** cette résolution prévoyait la signature d'un tel addenda ou d'une telle entente au plus tard le 14 juin 2024 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite prolonger le délai de signature au 19 juin 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la mairesse ou le maire suppléant ET le directeur général ou le directeur du service juridique à signer une entente intermunicipale pour la réalisation de travaux complémentaires de pavage, conditionnellement à ce que l'entente soit signée au plus tard le 19 juin 2024 et conditionnellement à ce que l'entente contienne les modalités de paiement de la somme due par Val-Morin et une quittance mutuelle, totale et finale ;

**D'AUTORISER**, à défaut que l'entente soit signée dans ce délai, le lancement des travaux de pavage, de la façon prévue à l'entente intermunicipale, soit le pavage des sections endommagées par les travaux.

#### **ADOPTÉE**

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

**2024-06-203**

### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 18 juin 2024 à 19 h 34.

#### **ADOPTÉE**

### **PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024.**

(Signé Dominique Forget)

(Signé François St-Amour)

\_\_\_\_\_  
**Dominique Forget**  
Mairesse et présidente d'assemblée

\_\_\_\_\_  
**François St-Amour**  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Dominique Forget, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.